

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne**

**Séance du 8 mars 2022**

**Délibération n°11 - 2022 relative aux formations de l'Institut Georges Chappaz**

*Vu le code de l'éducation,*

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la création des formations suivante de l'Institut Georges Chappaz, ainsi que leurs annexes financières :

- Connaissance du Champagne
- Dégustation des Vins de Champagne
- Perfectionnement « Boisé, Rosé, Millésimé »
- Champagne et Gastronomie
- Les Entretiens juridiques de droit viti-vinicole
- Formation à la carte et sur demande spécifique d'une entreprise.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	35	Membres présents	19
Majorité absolue	18	Membres représentés	9
Nombre de pouvoirs	9		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	28	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée



Visa du Président  
Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Dossiers de création et annexes financières formations IGC

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 15/03/2022

Document mis en ligne le : 15/03/2022